



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 69016

Texte de la question

M. Jean Michel * souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la diminution annoncée des crédits dessinés aux associations de jeunesse et d'éducation populaire. Les associations de jeunesse et d'éducation populaire l'ont en effet interpellé pour lui faire part de leur inquiétude suite à l'annonce faite d'un manque de 10 à 15 millions d'euros de crédits publics pour soutenir leur action. Une telle perspective signifierait une diminution de 50 à 100 % des sommes indispensables allouées pour maintenir l'activité des associations nationales et têtes de réseaux, ainsi que des associations impliquées au niveau local. Une telle restriction financière ne manquerait pas de menacer l'existence même de nombreuses associations, une situation d'autant plus inconcevable que leur action en faveur de l'insertion sociale des jeunes et de l'accès du plus grand nombre aux savoirs ne souffre d'aucun doute. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser si le Gouvernement compte revenir sur ses intentions premières de réduction des crédits, pour au contraire consolider financièrement le soutien public aux associations concernées.

Texte de la réponse

La vie associative constitue pour notre pays un élément essentiel au renforcement du lien social et de la solidarité entre les générations. La création, depuis 2004, d'un ministère chargé de la vie associative ainsi que le lancement, en 2005, de la Conférence nationale de la vie associative témoignent de la reconnaissance par le Gouvernement du rôle éminent joué par les associations dans notre société. Dès la constitution du nouveau gouvernement, le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative a évoqué avec le Premier ministre, M. Dominique de Villepin, l'importance qui s'attachait, dans un contexte budgétaire contraint, à préserver dans la mesure du possible les financements consacrés aux réseaux nationaux de jeunesse et d'éducation populaire, ainsi qu'à la formation des bénévoles au travers du Conseil de développement de la vie associative. Les décisions nécessaires ont donc été prises, et les associations se sont vu notifier par les services du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, il y a quelques jours, le montant de leur subvention 2005. Ces financements ont été accordés en privilégiant les actions qui s'inscrivent dans le cœur des politiques ministérielles en direction de la jeunesse et pour le soutien à l'éducation populaire. Les acteurs historiques des réseaux nationaux de jeunesse et d'éducation populaire, membres du CNAJEP, continueront ainsi à bénéficier des financements nécessaires au développement de leurs activités. L'ensemble de ces mesures, qui répondent aux préoccupations des responsables du CNAJEP, leur ont été récemment présentées, lors d'une réunion qui s'est tenue au ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Données clés

Auteur : [M. Jean Michel](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69016

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : jeunesse et sports
Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 juillet 2005, page 6553

Réponse publiée le : 23 août 2005, page 8045